

Puissent, au moins, tous les parents déraisonnables qui se mettent dans une position aussi fâcheuse, en sortir d'une manière aussi heureuse.

Voici un autre fait arrivé dans le diocèse de Québec. Un père de famille vient annoncer à son curé la naissance d'un petit garçon, et s'entendre avec lui pour l'heure à laquelle on le baptisera ; mais au moment où ce père prononce le nom du parrain, son curé l'interrompt et lui dit : " Monsieur un tel est protestant, et je ne puis, en conséquence, le recevoir pour parrain de votre fils.—Ce père insiste et dit : Cet homme est protestant, il est vrai, mais c'est un brave homme ; d'ailleurs, il est l'ami et le protecteur de ma famille ; d'un autre côté, il a demandé lui-même à être le parrain de mon enfant, et si je le refuse, je lui ferai une grosse injure.

On comprend, au premier abord, que le curé ne pouvait céder à une telle demande ; cependant, il porta la condescendance aussi loin que possible, et il dit à ce père de famille, avec une grande bonté : Mon ami, je consens à ce que le Monsieur dont vous me parlez, assiste, comme un ami de votre famille, au baptême de votre enfant, et il n'y aura pas de parrain, je me contenterai d'une marraine. Je puis faire cela, mais je ne puis consentir à enregistrer le nom d'un protestant, comme parrain de votre enfant, car il n'offre aucune garantie que votre fils remplira plus tard ses devoirs de catholique.

—Ce père déraisonnable au lieu de se rendre aux raisons de son pasteur, s'irrite et menace de le dénoncer à son évêque ; et il tint parole. Comme l'Evêque doit venir confirmer dans cette paroisse dans une quinzaine de jours, il diffère jusqu'à cette époque le baptême de son enfant, et aussitôt que